

MAIRIE DE BRANTOME EN PERIGORD
24310 BRANTOME EN PERIGORDEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	31
Présents :	27
Votants :	30

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à vingt heures, en vertu de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord, en la salle du Dolmen (selon dérogation sollicitée auprès des services de l'Etat) à Brantôme en Périgord, après convocation légale, sous la présidence de Madame RATINAUD Monique, Maire en exercice.

Date de convocation : 05 octobre 2022

Étaient présents : RATINAUD Monique ; BALOUT Sylviane ; BENHAMOU Jean ; BESSIERE Michel ; BEYLOT-LACHIEZE Pauline ; CARTAUD Jean-Claude ; CHOLET Nathalie ; CLAUZET Anne-Marie ; DAVID Jean-François ; DISTINGUIN Malaurie ; DUC Sébastien ; DUVERNEUIL Corinne ; FEILLANT Andréa ; FUHRY Dominique ; GAUDOU Séverine ; HOSPITALIER Myriam ; JEAN Thierry ; JERVAISE Marie-Christine ; LAGARDE Guy-José ; LAGARDE Jean-Jacques ; MARCHADIER Chantal ; MARTINOT Claude ; MARTY Patricia ; PICARD Nicolas ; SCIPION Christian ; THORNE Fabienne ; VILHES Frédéric.

Étaient absents excusés : DAUBIGNEY Pascal ; DOUSSEAU Frédéric ; LAVAUD Virginie ; MAZOUAUD Pascal.

Pouvoirs : DAUBIGNEY Pascal a donné pouvoir à BENHAMOU Jean ;
LAVAUD Virginie a donné pouvoir à CLAUZET Anne-Marie ;
MAZOUAUD Pascal a donné pouvoir à CARTAUD Jean-Claude.

Madame CLAUZET Anne-Marie a été désignée secrétaire de séance en vertu de l'article L. 2121-15 du CGCT.

Objet : Demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour la création d'un réseau d'assainissement collectif à Saint Julien de Bourdeilles

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'étude portant sur un projet de création d'un réseau d'assainissement collectif avec construction d'une station d'épuration sur le secteur du bourg de Saint Julien de Bourdeilles est en cours depuis plusieurs années. La commune a ainsi acquis, il y a quelques années, un terrain dont les qualités d'infiltration conviennent pour l'installation d'une station d'épuration.

La concrétisation de ce projet est indispensable dès lors que les eaux usées du centre bourg s'écoulent actuellement sur des terrains privés, sur lesquels l'espace n'est pas suffisant pour installer des assainissements individuels.

Si la réalisation du projet a été retardée pour absence de schéma d'assainissement global, document nécessaire pour bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau, la communauté de communes Dronne et Belle a obtenu de l'agence de l'eau son accord pour prioriser un schéma limité à Saint Julien de Bourdeilles, dont l'arrêt-projet a été validé en conseil communautaire.

L'estimation des travaux réactualisée par le maître d'œuvre « Hydraulique Environnement » s'élève à 638 150 euros hors option « réseau de l'impasse » estimée à 96 500 € HT. Les frais d'ingénierie sont quant eux évalués à 61 850 € HT (11 500 € HT pour l'option).

La commission travaux réunie le 19 septembre 2022 n'a pas émis de réserve quant à la réalisation de ce projet.

Monsieur DAVID Jean-François, maire délégué de Saint-Julien-de-Bourdeilles, précise que ce futur équipement permettra de raccorder 51 habitations au réseau d'eaux usées. Seule la partie bourg-sud (option réseau de l'impasse) ne sera peut-être pas immédiatement réalisée car la topologie de ce quartier présente un dénivelé qui va contraindre à recourir à des pompes de relevages.

Étant précisé que cet investissement, à financer sur le budget annexe du service assainissement collectif, peut bénéficier de subventions de l'agence de l'eau et du département.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est proposé comme suit :

Poste de dépenses	Montant HT
Travaux : station et réseau	638 150 €
Option « réseau de l'impasse »	96 500 €
Frais d'ingénierie	61 850 €
Frais d'ingénierie option	11 500 €
Total HT	808 000 €
Total TTC	969 600 €

Postes de recettes	Montant
Département 25 %	202 000 €
Agence de l'eau 50 %	404 000 €
Autofinancement/ emprunt	202 000 €
Total HT	808 000 €
Total TTC	969 600 €

L'agence de l'eau accompagne les collectivités pour la réalisation de travaux visant à améliorer les performances épuratoires et la collecte des effluents.

Selon l'exposé qui vient d'être donné, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'exécution de ces travaux, à valider le plan de financement prévisionnel et à autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord de principe pour la réalisation du projet de création d'un réseau d'assainissement collectif sur le secteur du bourg de Saint Julien de Bourdeilles ;
- **MANDATE** Madame le Maire pour la poursuite de l'étude de ce projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'opération détaillée ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention au taux le plus large possible pour financer ces travaux ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits budgétaires à la section d'investissement du BP annexe du service assainissement collectif ;
- **AUTORISE** Madame le maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes qui seraient nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est rendue exécutoire dès sa transmission au représentant de l'État dans le département. Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bordeaux peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire



Monique RATINAUD.